

ABONNEMENT

ANNUÉL	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
TRIMESTRIEL	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.	—	3°
Ce matin, à 8 h.	—	7°
Midi,	757 ^m / _m	3°
Hausse	2 ^m / _m	
Baisse	4 ^m / _m	
Température minima de la nuit	—	9°

Bertrands et Rats

C'est une lecture bien intéressante que celle des journaux opportunistes depuis quelques jours.

« Le parti qui finit », selon l'expression du sénateur radical Goblet, voudrait bien ne pas mourir. Il cherche où s'accrocher, et savez-vous de quel côté il dirige ses efforts ? Du côté des conservateurs !

Écoutez, ce sont les opportunistes qui parlent :

« Dans la vie, il faut considérer toujours le point de vue pratique. Or le péril prochain, celui contre lequel il faut se défendre à tout prix, n'est-ce pas l'avènement du socialisme et de l'anarchisme ?

« Il s'agit de savoir si, par incurie, par jalousie mesquine ou par lâcheté, les conservateurs voudront faire les affaires des apôtres de la guerre des classes et de la révolution sociale.

« Et ce résultat est inévitable si les conservateurs s'entêtent à faire bande à part.

« Pour sauver la société, il faut que les conservateurs s'associent avec les opportunistes et ceux des radicaux qui sont assez raisonnables pour comprendre la nécessité de se défendre. »

En un mot, il faut constituer un syndicat politique de résistance... au profit des opportunistes.

Car voilà la véritable signification de cet appel à l'union.

Le parti condamné ne veut pas mourir.

Non seulement il espère vivre encore, mais il songe à rester le maître de la situation.

Entre les conservateurs ses dupes et les radicaux ses complices, il jouerait le rôle d'arbitre, c'est-à-dire qu'il ne lâcherait pas les rênes du gouvernement.

La combinaison est assurément fort bien imaginée, et l'on voit que les opportunistes ont un sac à malice très profond.

Mais, si les radicaux consentent à tirer les marrons du feu pour les Bertrands de l'opportunisme, les conservateurs ne sont pas assez candides, comme dirait l'étonnant Floquet, pour jouer ce rôle de Rats syndicalistes.

La Droite constitutionnelle s'est réunie pour s'occuper de la question du renouvellement du bureau de la Chambre qui se posera à la rentrée.

Elle a décidé en outre de persévérer dans sa résolution de seconder les efforts faits pour obtenir la lumière dans l'affaire du Panama.

INFORMATIONS

RÉSULTATS DES PERQUISITIONS

On a trouvé, dit-on, dans les bureaux de la Compagnie du Panama, le copie-lettres de M. Fontaue. Ce copie-lettres, fort compromettant pour nombre de députés et sénateurs, révèle toute la correspondance échangée entre la Compagnie, Cornelius Hertz et Arton, concernant les démarches à faire dans le Parlement ; il y aurait tous les noms avec les demandes de chacun et l'avis des versements avec la date.

Si cette nouvelle se confirme, on peut s'attendre à de gros scandales et à un nombre d'arrestations fort prochaines.

En tous cas, on raconte que les dépositions de MM. de Lesseps, Fontaue et Cottu, depuis leur arrestation, et les diverses perquisitions faites un peu partout depuis huit jours, ont donné au procureur général et au garde des sceaux de telles indications qu'il est impossible de contester désormais les exigences du Parlement.

Avant la rentrée des Chambres, il y aurait donc une série d'incidents nouveaux.

Certains journaux démentent qu'on ait saisi le copie de lettres de M. Marius Fontaue et qu'on ait trouvé la preuve que de nouveaux députés seraient compromis.

L'AUTOPSIE DE M. DE REINACH

Le Temps dit « qu'on n'a, jusqu'à présent, trouvé dans les viscères soumis à l'examen aucune trace de poison d'aucune sorte. Ainsi, la première hypothèse est détruite. Les organes ont été reconnus absolument sains et le docteur Brouardel conclut à la mort naturelle. C'est pour faire constater ce résultat inattendu que MM. Ogier et Bordas ont réclamé et obtenu une contre expertise ».

Le marquis de Morès abandonnerait la Libre Parole pour fonder, avec un groupe important de ses amis, un nouveau journal dont le titre serait : La Libre Pensée.

Une dépêche de source anglaise dit que la question du canal de Panama est arrangée au mieux des intérêts de la Colombie et de la Compagnie qui sera constituée.

Berlin, 28 décembre.

La Post se fait mander de Saint-Petersbourg la nouvelle d'une prochaine visite à la cour de Berlin du grand duc héritier de Russie.

Le tsarewitch viendrait à Berlin pour le mariage de la princesse Marguerite de Prusse.

LES RAPPORTS COMMERCIAUX FRANCO-SUISSES

Le Conseil fédéral a pris acte du vote par lequel la Chambre française a repoussé le projet de traité avec la Suisse, et a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1893 le tarif général augmenté des relèvements de taxe proposés par la commission du Conseil sera appliqué aux produits français. Dans une séance extraordinaire

qu'il tiendra aujourd'hui, le Conseil fédéral continuera l'examen des relèvements en question.

Outre le relèvement des taxes, le Conseil fédéral a décidé d'appliquer aux commis-voyageurs français les taxes prévues par la loi, pour les représentants des maisons appartenant à des nations avec lesquelles il n'existe pas de convention qui stipule l'égalité de traitement avec les voyageurs indigènes.

L'affaire Denayrouse-Raynal

La Cocarde ayant publié une lettre de M. Denayrouse, ancien député, qui déclarait qu'en 1887, M. Raynal, député, ancien ministre, aurait fait une démarche auprès de M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, pour obtenir de lui une somme de 300,000 francs au profit du journal la République française, M. Raynal a écrit à M. Poirrier, sénateur de la Seine, membre du conseil d'administration de la République française, une lettre où il lui demande d'attester que M. Raynal n'a été, à aucun moment, ni actionnaire, ni administrateur de ce journal, et qu'il ne s'est jamais occupé d'aucune combinaison le concernant.

M. Poirrier, sénateur de la Seine, M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, et M. Joseph Reinach, directeur de la République française, ont répondu chacun à M. Raynal, pour lui déclarer que le fait allégué contre lui est absolument contourné et que, lorsque la lettre de M. Denayrouse a été communiquée au conseil d'administration du journal, elle y provoqua une protestation unanime.

M. Raynal a chargé ses collègues à la Chambre, MM. Lavertujou et Laureçon, d'aller demander en son nom une réparation à M. Denayrouse.

M. Denayrouse leur ayant répondu qu'il refusait toute rétractation et toute réparation, M. Raynal a écrit à ses témoins pour leur annoncer qu'il traduirait M. Denayrouse en Cour d'assises.

On annonce de Bordeaux que M. Raynal a fait saisir des exemplaires de la Cocarde à Bordeaux. Son intention, après en avoir fait officiellement constater la vente, est de poursuivre M. Denayrouse.

L'esprit du jour :

Quelle situation, mes amis ! s'écriait hier un député en sortant de la Commission d'enquête.

— Il n'y a qu'un membre de la droite de ma connaissance qui la représente exactement, lui répond un de nos amis.

— Qui ça ?

— M. Taudière, des Deux-Sèvres. Il ne signe jamais que P. Taudière.

Un horrible calembour à propos du baron de Reinach :

— Croyez-vous, demande-t-on, à l'empoisonnement du baron de Reinach ?

— J'en suis convaincu, et je crois même qu'il s'est empoisonné avec des champignons.

— Pourquoi ?

— A cause de son amour pour Lesseps !

Un Héritage de 17 millions

Un nommé Jacques-Dieudonné Dubois de Vedrine, intendant du gouvernement hollandais près la Compagnie des Indes, mort en 1704 à Batavia, avait laissé une fortune de 17 millions dont l'usufruit devait appartenir à la Compagnie pendant quatre-vingt-dix-neuf ans.

La Compagnie des Indes, ayant restitué les 17 millions au gouvernement hollandais, cette énorme somme se trouvait à la disposition des héritiers de Jacques Dubois.

Depuis lors, tous les Dubois — ils sont aussi nombreux que les Martin et les Durand — et tous les alliés à des Dubois qui ont entendu parler de cet héritage, se sont demandés, avec un intérêt qu'explique l'importance du capital, s'ils ne descendaient pas plus ou moins, par les hommes ou par les femmes, de l'ancien intendant.

En 1854, un dentiste hollandais, qui s'appelait Huppé, et qui ne demandait pas mieux que de l'être, se prétendit héritier de Jacques Dubois. Ils se fit délivrer une consultation un peu soignée par un jurisconsulte de son pays et il réclama l'héritage devant les tribunaux qui le déboutèrent de sa demande.

D'autres prétentions n'eurent pas plus de succès.

Enfin, en 1888, M^{lle} Philippe, qui habitait Saint-Quentin avec sa mère, vint à Paris pour rechercher la succession d'un sien parent nommé Dubois, qui avait habité Dunkerque. Sa mauvaise étoile lui fit rencontrer un soi-disant baron Raymond de Castillon qui lui dit :

Le Dubois de Dunkerque n'est qu'un méchant Dubois de quatre sous, dont la fortune ne vaut pas le dérangement que vous vous donnez. Vous êtes héritière de Jacques Dubois, dont les 17 millions, depuis plus de quatre-vingts ans, ont dû faire pas mal de petits.

M^{lle} Philippe se laissa convaincre d'autant mieux que de Castillon lui offrait de l'épouser lorsqu'elle aurait touché sa succession. Mais il fallait de l'argent, beaucoup d'argent pour payer des intermédiaires, acheter des influences.

Le baron de Castillon mit M^{lle} Philippe et sa mère en relation avec un certain Barreine, ancien notaire, devenu agent d'affaires, se disant ancien garde des sceaux, ce qui serait aujourd'hui une médiocre recommandation, et deux courtiers, Jacquet et Pasquier. M^{lle} Philippe souscrivit environ 150,000 francs de billets qui furent avalisés par sa fille. Cette dernière signa en outre une délégation de 1,300,000 francs à valoir sur l'héritage. C'était, lui confiait-on à l'oreille un pot de vin, — là-bas, ce doit être un pot de bière, — pour un ministre de Hollande.

Enfin, la prétendue héritière de Jacques Dubois finit par où elle aurait dû commencer. Elle alla consulter un avoué de Saint-Quentin, M^{re} Duconseil. Celui-ci, — qui n'a pas volé son nom, — fit le voyage de La Haye et découvrit le pot aux roses.

M^{lle} Philippe, poursuivie en paiement d'un billet de 12,000 fr., le seul qui ait pu être négocié par la bande, déposa une plainte au parquet. Avant-hier, elle venait conter ses mésa-

ventures à la 8^e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine.

— Je croyais, disait-elle, d'après ce qui m'avait été affirmé, que M. Barreine était un ancien ministre en déconfiture.

A ces mots le président bondit sur son fauteuil :

— Comment avez-vous pu croire qu'un ancien ministre pouvait tomber si bas ?

Les rires de l'assistance ont couvert la fin de la phrase. M^r Rousseau a plaidé pour la victime, qui se porte partie civile et qui réclame l'annulation de ses billets et 20,000 fr. de dommages-intérêts. Le baron de Castillon n'était pas présent à l'audience. Il est en fuite. Jacquet, Barreine et Pasquier ont soutenu qu'ils étaient de bonne foi.

Le tribunal a condamné : le baron de Castillon, par défaut, à cinq ans de prison et 5,000 francs d'amende; Barreine, à trois ans et 4,000 fr.; Jacquet, à treize mois et 200 fr.; Pasquier, à dix-huit mois et 1,000 fr. M^{lle} Philippe obtient la restitution de ses billets et 500 fr. de dommages-intérêts.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

A l'occasion de la nouvelle année, M. le Sous-Préfet de Saumur aura l'honneur de recevoir, le dimanche 1^{er} janvier, de dix heures à onze heures du matin.

PÉTITION

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les commerçants soussignés (place Saint-Pierre, rue de la Tonnelle et rue du Puits-Neuf), justement émus d'une pétition faite par les habitants du quai de Limoges tendant à faire revenir le Conseil municipal sur sa décision d'édifier un marché couvert à Saumur, appellent votre attention sur l'utilité de ce marché couvert.

L'initiative en a été prise par le Conseil municipal sortant qui en a étudié les avantages et l'a reconnu d'utilité publique. Le nouveau Conseil en a fait le premier article de son programme, et c'est sur ce programme que les électeurs ont voté. Nous pensons donc avec vous qu'il n'y a pas à revenir sur ce projet dont l'utilité ne saurait plus être contestée, et qui aura pour effet de donner du travail aux ouvriers de Saumur tant par la construction du bâtiment que par la réfection des maisons voisines.

Quant à l'emplacement, il ne nous en paraît pas de plus convenable que celui qui a été choisi par la commission nommée à cet effet,

puisque, d'après le projet étudié, les accès principaux du marché partiront de la place Saint-Pierre et du quai de Limoges, c'est-à-dire des deux points importants du marché actuel.

Dans ces conditions il y aura comme avantage la désinfection de la ruelle d'Enfer, et ceci n'est pas de la moindre importance, quand on constate que plus de trente ménages n'ont d'air et de lumière que sur cette ruelle qui devient, pendant les chaleurs, un foyer d'infection et une source de maladies.

Notre projet, Messieurs, remédierait entièrement à cela.

Mais la raison qui nous paraît capitale est celle-ci : vous n'ignorez pas, Messieurs, que si, autrefois, le quartier Saint-Pierre était le centre des affaires, il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et les commerçants constatent avec peine que ce quartier périlite tous les jours.

La construction d'un marché couvert ramènera le commerce, et cela sans que ce soit au préjudice des habitants du quai de Limoges, qui jouiront toujours d'une position exceptionnelle pour les affaires : la proximité du marché, les foires, les fêtes publiques, etc.

Espérant que vous voudrez bien tenir compte des observations que nous nous permettons de vous faire, recevez, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

(Suivent 36 signatures.)

L'opinion publique s'est fort justement émue, ces jours derniers, au sujet d'un enfant qui serait habituellement l'objet de mauvais traitements de la part de son père. Nous savons même qu'une enquête a été ouverte à ce sujet.

D'un autre côté, le père nous écrit une lettre dans laquelle il dément formellement les allégations portées contre lui.

L'affaire devant être appelée demain à l'audience de police correctionnelle, il est probable que nous ne tarderons pas à être fixés sur cette affaire, que nous ne manquerons pas de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Température

Le froid qui, dans la journée d'hier, avait paru s'adoucir un peu, a sévi la nuit dernière avec une nouvelle intensité. Ce matin la Loire était couverte de glaçons que le courant, encore assez fort, entraînait rapidement. Néanmoins, si la température reste aussi élevée, nul doute que, d'ici à quelques jours, la Loire ne soit entièrement prise.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de traité franco-suisse :

Pour : 184. — Contre : 334

Tous vos députés ont voté contre.

LE SOU QUOTIDIEN, société civile de retraites

Dimanche dernier a eu lieu l'élection, pour l'an 1893, du bureau qui se trouve constitué ainsi :

M. Bontemps, docteur-médecin, président.

M. Piégars, voyageur de commerce, vice-président.

M. L. Rémy, ouvrier tailleur, secrétaire.

MM. Gallé Arthur, Vitet, Mounier, Girard, Piat, receveurs.

La situation générale de la Société est de 2,503 membres actifs possédant un capital rentier de 52,325 fr.

LE CRIME DE CIZAY-LA-MADELEINE

Nos lecteurs se rappellent que le jeudi 15 septembre dernier, un assassinat avait été commis au village de Montfort, commune de Cizay-la-Madeleine.

Le nommé Legereau, âgé de 61 ans, avait été trouvé mort au fond de son puits. Avant de l'y précipiter, on l'avait assommé à l'aide d'un instrument contondant.

Quelques jours après nous avons annoncé l'arrestation de l'assassin qui n'était autre qu'un parent du défunt, nommé Gravelot.

Gravelot a été amené avant-hier à Angers par les gendarmes de Saumur. Il a été aussitôt écroué à la maison d'arrêt.

Gravelot doit passer devant les prochaines assises.

LES PROCHAINES ASSISES

Avant-hier, il a été procédé, par M. Forquet de Dorne, premier président de la Cour d'appel, au tirage au sort des jurés devant siéger pendant la première session des assises de Maine-et-Loire, qui doit s'ouvrir le 6 février prochain.

Nous donnerons prochainement la liste des jurés.

Cette session s'annonce comme devant être très chargée.

En outre de Gravelot, l'assassin de Cizay-la-Madeleine, citons : Pineau, bijoutier à Saumur, qui aura à répondre de vol qualifiés, et la fille Caillat, dont nous parlions hier, accusée d'infanticide.

Répartition des primes à la culture du chanvre et du lin

Nous reproduisons la très intéressante lettre que notre collaborateur, M. A. Bouchard, vient d'adresser à M. le Préfet :

Angers, le 26 décembre 1892.

Monsieur le Préfet,

Dans un article sur la répartition des primes à la culture du chanvre et du lin (loi du 13 janvier 1892), reproduit le 23 et le 25 décembre par les journaux d'Angers et de Saumur, j'ai ramené la superficie ayant droit à la prime, en Maine-et-Loire, à 2,285 h. 33 a.

Cette superficie correspondait au montant des primes allouées, inscrit au tableau officiel de la répartition, en regard de notre département, soit 301,660 fr. 63; la base adoptée par le règlement d'administration publique (13 avril 1892) étant de 132 fr. par hectare.

Mais je crois devoir appeler votre attention sur ce fait que la superficie totale ayant droit à la prime mentionnée au tableau publié par l'Officiel du 18 décembre est de 2,835 h. 30 a. 78 c.

Or la base d'encouragement étant de 132 francs par hectare, ce n'est pas un montant en primes de 301,660 fr. 63 c. qui doit revenir aux cultures chanvrières et linières, si le chiffre de la superficie est exact, mais bien une somme de 388,860 fr. 63 c.

Vous estimerez avec moi, monsieur le Préfet, et sans aucun doute de ma part, qu'il est de tout premier intérêt pour les cultivateurs des vallées angevines de savoir qui dit vrai, de la colonne du tableau officiel : Superficie totale ayant droit à la prime, ou de la colonne du même tableau : Montant des primes allouées.

Car si la superficie totale ayant droit à la prime est bien de 2,835 hectares 30 ares 78 centiares, les cultivateurs du département recevront 79,200 fr. de plus, c'est-à-dire 380,860 fr. 63 c. au lieu de 301,660 fr. 63 c.

Veillez agréer, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus respectueuse.

A. BOUCHARD.

BRIS D'ARME DE GUERRE

La semaine dernière, le nommé Maugras, caporal au 135^e de ligne, à Angers, était puni de quatre jours de consigne.

Furieux, ce militaire entra dans la chambre, saisit un fusil d'un homme de son escouade et jeta violemment l'arme sur le carreau où elle se brisa.

Maugras a été aussitôt arrêté et conduit en cellule. Il sera traduit devant le conseil de guerre.

RÉCOMPENSES AUX FACTEURS

Des médailles de bronze sont accordées à MM. Pelé, facteur à La Ménitrie, et Theulier, facteur à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Ecole de Médecine et de Pharmacie

Concours d'internes suppléants

Un concours d'internes suppléants a eu lieu, ces jours derniers, à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Ont été nommés : MM. Hardouin et Jallot.

Le Ministre de la guerre vient de fixer au 3 novembre 1893 le concours pour l'admission aux emplois d'élèves en pharmacie du service de santé militaire.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Pour toute réponse, la baronne tira le cordon d'une sonnette, et elle ordonna au domestique qui répondit à cet appel de prier sa nièce de se rendre près d'elle.

Éléonore ne se fit pas attendre; en entrant, elle jeta sur Léonce un regard inquiet et interrogateur.

— Mon enfant, lui dit madame Granval, votre cousin m'a appris que vous désiriez quitter cette maison et retourner en Normandie le plus tôt possible. Le premier de ces désirs peut être satisfait à l'instant même, si vous voulez m'accompagner dans la mienne, où je vais retourner; quant à l'autre, il ne pourra se réaliser que dans quelques jours, parce qu'il serait impossible à Léonce de nous accompagner en ce moment, et que nous tenons tous, je crois, à ne pas nous séparer. Une fois réunis à la campagne, nous fixerons l'époque de votre mariage suivant vos conve-

nances réciproques. Vous êtes tous deux d'un âge et d'une raison à n'avoir pas besoin d'être dirigés dans cette affaire, à laquelle je ne puis m'associer que par des vœux ardents pour votre bonheur. Elle a été pendant de longues années le plus doux de mes rêves. Vous me prouvez, je l'espère, que mon cœur ne m'avait pas trompée. Aimez bien votre cousin, ma fille; je ne crois pas qu'il existe une âme plus noble et plus dévouée que la sienne.

La gravité de ces paroles fit comprendre à Éléonore tout ce que la conduite de Léonce avait de généreux et de délicat. Elle lui tendit la main, et, encouragée par cet appui, elle se précipita aux genoux de madame Granval qui la pressa sur son cœur en regardant douloureusement son fils.

X

Dans la soirée qui suivit l'entrevue de Léonce et de Suzanne et sa double explication avec sa mère et Éléonore, on alla s'établir à l'hôtel Granval, où mademoiselle de Royan et madame Reinach étaient encore, en attendant que la jeune héritière pût prendre possession d'un hôtel qu'elle avait loué pour remplacer sa maison d'Enghien, dans laquelle elle ne voulait plus, disait-elle, remettre le pied. La

baronne s'était autorisée de la tendresse qu'elle portait à Suzanne pour offrir l'hospitalité à son amie, et celle-ci, grâce à cet ingénieux prétexte, avait accepté sans scrupule. Il n'y a pas de personnes plus faciles pour ces sortes de choses que celles qui sont vraiment dignes, parce qu'elles savent qu'elles feraient tout ce qu'on fait pour elles : la vanité seule est susceptible et inquiète.

Suzanne ne s'était jamais plainte à Claire de mademoiselle Loubert, et cependant Claire avait compris, avec ce tact féminin toujours si sûr, que les deux jeunes filles n'avaient aucune sympathie l'une pour l'autre. Sa pénétration avait été plus loin encore, car elle lui avait fait lire dans le cœur de son amie, et elle y avait vu toute l'étendue de l'affection qu'elle ressentait pour Léonce. Éléonore était donc à ses yeux la rivale, sinon préférée, du moins triomphante de l'être qu'elle aimait le plus au monde, et Claire se disait que cette circonstance avait peut-être contribué à déterminer l'événement qui la rendait si malheureuse : Suzanne, aimée, n'aurait sans doute pas eu le courage de s'éloigner. Cette pensée reffermait plus d'un genre de souffrance pour mademoiselle de Royan.

Néanmoins, comme elle avait le cœur haut et sensible, l'accueil qu'elle fit à mademoiselle Loubert ne se ressentit pas de ces impressions, et Léonce, à qui rien de ce qui était délicat et bon n'échappait, lui en sut un gré infini. Il fut donc décidé d'un commun accord qu'on resterait ensemble, vivant comme une seule et même famille, et que la porte serait fermée à tout le monde, à l'exception de M. Verne, qu'on regardait comme l'ami de la maison, et de madame d'Etoges, dont la sympathie dans tous les événements qui s'étaient passés à Paris et à Enghien, s'était montrée avec une chaleur qui ne permettait pas qu'on songeât à l'exclure.

Cette situation établie et expliquée, nous transporterons nos lecteurs dans la petite maison de la rue du Cloître-Saint-Merry.

Suzanne y était rentrée, après son entrevue avec Léonce, le corps brisé de fatigue et le cœur abîmé de douleur. L'épreuve qu'elle avait victorieusement soutenue, n'avait pas été au dessus de ses forces, mais elle les avait épuisées, et il lui fallait de toute nécessité un peu de calme pour se remettre. Fort heureusement pour elle, son oncle était sorti, et il lui fut possible, grâce à cette absence, de

RECRUTEMENT DANS LA MARINE

En vue de faciliter le recrutement des engagés volontaires dans les troupes de la marine, le ministre de la marine et des colonies, tout en tenant compte de l'impérieuse nécessité de n'avoir pour le service colonial que des hommes dont le développement physique soit complet, vient d'arrêter, par décision en date du 19 décembre 1892, les dispositions suivantes :

Le périmètre thoracique continuera à être exigé des jeunes gens de dix-huit à vingt ans qui demanderont à s'engager dans l'artillerie et l'infanterie de marine pour une période de trois à quatre années seulement.

Il ne sera plus imposé aux hommes sains, robustes et bien constitués qui s'engageront pour cinq ans.

CONTRIBUTIONS

Le Journal officiel du 27 décembre publie le tableau de fixation des contingents en principal de chaque département, pour l'exercice 1893.

Voici quels sont les chiffres pour Maine-et-Loire :

Contribution foncière (propriétés non bâties), 1,961,299 fr. ; personnelle mobilière, 731,303 francs ; des portes et fenêtres, 566,025 fr.

RECENSEMENT DES CHEVAUX

Nous nous permettons de rappeler aux propriétaires de chevaux, mulets, etc., qu'ils sont tenus, sous peine d'amende, à faire la déclaration de ces animaux à la mairie de leur commune, avant le 1^{er} janvier 1893.

Encore deux jours et le délai légal sera expiré.

Au commencement de cette année, plusieurs négligents se sont mis en contravention, et devant le tribunal de première instance ils ont été condamnés à 25 francs d'amende.

AVIS aux retardataires.

LA SUPPRESSION DES ÉTRENNES

Sait-on que la suppression des étrennes a été décrétée par l'Assemblée constituante de 1789 ?

Ce curieux décret ne s'applique pas seulement aux étrennes, mais — pour en employer les termes — aux « épices, vins de ville, gratifications, etc. », que les fonctionnaires étaient dans l'habitude de recevoir sous la Monarchie.

L'instigateur de cette draconienne mesure avait nom Charles-François Lebrun, député de la sénéchaussée de Dourdan.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 28 décembre. — Albertine-Eugénie-Marie Cousin, caserne de la Gendarmerie.

DÉCÈS

Le 26 décembre. — Gabriel Angignard, 9 jours, à l'Hôpital.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS
SALLE DU CIRQUEZ (quai Gambetta)

Dimanche 1^{er} janvier 1893, à 1 heure 1/2
431^e Concert populaire

Programme

1. *Symphonie* (1841-1851). — Assez lent — Animé — Romance (violin-solo : M. Lemaître). — Scherzo — Lent — Animé. — Schumann.
 2. *Kermesse* (1^{re} audition). — Itasse.
 3. *Danse Mavabre* (violin-solo : M. Lemaître). — C. Saint-Saëns.
 4. Suite de *Sylvia* : I. Prélude (les Chasseuses). II. Intermezzo et valse lente. III. Pizzicati. IV. Cortège de Bacchus. — Léo Delibes.
- L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Premier de l'An 1893

A l'occasion des fêtes du Premier de l'An 1893, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 28 décembre inclus au mercredi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 janvier.

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 décembre 1892.

Le marché paraît s'être beaucoup allégé depuis quelques jours, aussi les cours ont repris une assiette plus stable et plus ferme. Le 3 0/0 reste à 97 30 et le 4 1/2 à 105 fr.

La Rente Italienne profite de ces meilleures dispositions, elle est en reprise à 92.87.

L'extérieure cote 63 5/8.

La Banque de France ex-coupon de 60 fr. détaché hier remonte à 3,835. Le Crédit Foncier est en progrès sur hier à 1,006 fr. La Société s'étant conformée depuis 1890 aux conclusions du rapport de M. Machart, inspecteur des finances, il n'est plus possible de mettre en doute la valeur de l'ensemble de ses gages.

La Banque de Paris reste en ferme tendance à 652 fr. en prévision du détachement de son acompte de dividende de 20 fr.

La Société Générale conserve le cours de 470 : à ce prix ce titre est capitalisé à près de 5 1/2 étant donné son revenu de 13.02.

Le Crédit Lyonnais regagne à 761 une partie du terrain perdu pendant les précédents jours d'affolement du marché.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran a résisté de 313 à 314 à l'ébranlement du marché des titres similaires.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis progressent lentement mais sûrement, elles sont demandées à 499.50.

Les Chemins Economiques valent 410 fr.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Place du Chardonnet
CIRQUE PLEGE

Ce soir Jeudi

REPRÉSENTATION D'ADIEUX

Moitié prix à toutes les places

Dernières Nouvelles

RÉCEPTION AU VATICAN

Le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a ouvert hier matin la série des réceptions du corps diplomatique au Vatican à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an.

Notre ambassadeur, en grand uniforme, était accompagné de tout le personnel de l'ambassade.

La réception a eu lieu dans la petite salle du Trône de l'appartement particulier du Pape.

Après s'être entretenu particulièrement plus d'une demi-heure avec notre ambassadeur, le Pape a admis à l'audience le personnel de l'ambassade, disant un mot aimable à chacun et donnant des preuves manifestes d'une sérénité et d'une lucidité d'esprit extrêmes. L'accueil ne pouvait être plus bienveillant et plus cordial.

Les prélats de la cour pontificale ont pu lire sur le visage de notre ambassadeur que les choses dites par le Saint-Père à propos de la France ne lui avaient pas été désagréables. Ce n'est du reste aujourd'hui un secret pour personne au Vatican que les scandales du Panama n'ont pas ébranlé la foi du Pape dans l'avenir de la France.

« Tout autant que Crispi, je ne crois pas à la déchéance de la France », disait-il hier, en plaisantant sur la conversion tardive du bouillant député sicilien. »

Le Saint-Père vient de décider que les officiers de l'armée italienne en uniforme seraient à l'avenir autorisés à visiter l'observatoire du Vatican.

Cette décision a causé à Rome un certain émoi.

On annonce la mort du comte André Rostopchine, qui vient de mourir à Saint-Petersbourg dans sa quatre-vingtième année. Il était le fils du célèbre général de 1813.

L'instruction ouverte à Berlin dans le but de découvrir l'auteur du détournement des pièces officielles que M. Ahlwardt a produites au cours de son récent procès est close.

On s'attendait à ce résultat négatif.

Buenos-Ayres, 28 décembre.

Les dernières nouvelles de l'insurrection dans la province de Corrientes annoncent que les rebelles ont occupé plusieurs autres villes et marchent en avant, tandis que les troupes du gouverneur battent en retraite.

Une bataille décisive est, pense-t-on, imminente.

La Banque V^{ve} LAMBERT et Fils a l'honneur d'informer ses clients qu'elle paie dès maintenant SANS FRAIS tous les COUPONS à l'échéance du 1^{er} JANVIER.

Elle reçoit également SANS COMMISSION LES ORDRES BOURSE et se tient à la disposition de ses clients pour leur fournir gracieusement les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ARTICLES DE LUXE

ARTICLES de Noël et du Jour de l'AN

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS

BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de **Bon Marché**.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE RUESCHE

MM. les créanciers de la faillite du sieur Ruesche, sellier-bourrelier, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. L. Proust, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 3 janvier 1893, à dix heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Milon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

se préparer à revoir l'homme avec lequel elle s'imposait tant et de si douloureux sacrifices.

Son premier soin fut de placer dans son secrétaire l'argent qu'elle avait apporté ; une fois dégagée de ce souci, elle se laissa tomber sur une chaise, et, le visage plongé dans ses deux mains, elle se mit à examiner sa position.

Elle lui sembla d'abord horrible dans le présent, plus horrible encore dans l'avenir, et toujours sans aucune espèce de compensation. Elle se vit, elle faible et pauvre jeune fille sans lumières, n'ayant pour se guider que ses inspirations, obligée de lutter contre les passions haineuses et violentes d'un homme rejeté par la société entière, inaccessible au repentir de sa vie passée, sans désir de la racheter par une conduite meilleure. Cet homme, il fallait non-seulement adoucir sa nature sauvage, ouvrir à des sentiments plus humains et à des idées plus sensées son âme et son cerveau aussi malades l'une que l'autre, mais il fallait aussi se défendre de partager son irritation contre ce qu'il appelait l'injustice du sort, et Suzanne se trouvait si malheureuse, qu'elle n'était pas bien sûre de pouvoir paraître con-

vaincue en cherchant à justifier la Providence, ce qu'elle devait perpétuellement faire cependant. Ainsi, à toutes ses douleurs se joignait un découragement profond, qu'elle prenait pour le pressentiment de l'inutilité de tous ses efforts, et du néant de tous ses sacrifices, et c'était la plus cruelle de toutes ses souffrances, peut-être parce qu'elle craignait de ne pas avoir la force de persévérer dans un dévouement longtemps stérile.

Eu repassant tous les événements de sa vie et en particulier les plus récents, elle remarqua qu'elle n'avait pas trouvé Snap en rentrant chez elle. Ce fut une inquiétude de plus, car le bon et fidèle animal ne suivait jamais qu'elle depuis qu'il était en sa possession.

Elle se leva avec précipitation, fit rapidement le tour de son petit logement, et termina son inspection par la cuisine où Snap n'était pas non plus.

— Madame Mitau, avez-vous vu mon chien ? demanda-t-elle à sa femme de ménage.

— Je le croyais auprès de mademoiselle, comme d'habitude, dit madame Mitau. Il ne vient jamais ici.

— Hélas ! il n'est pas chez moi ! Ma chère

madame Mitau, faites-moi le plaisir d'aller demander à la portière si elle ne l'aurait pas vu.

Madame Mitau descendit, et, peu de moments après, elle revint annoncer que Snap était sorti avec monsieur, quoique monsieur eût fait tout ce qui dépendait de lui pour l'empêcher de le suivre.

— C'est singulier, dit tristement Suzanne.

Puis elle pensa intérieurement que son chien était déjà ingrat, et que c'était un avertissement de l'oubli de tous ceux qui l'avaient si tendrement aimée. Aussitôt des larmes jaillirent de ses yeux : elle n'avait pas compté l'indifférence de ses amis au nombre de ses malheurs les plus prochains.

Mais en ce moment M. d'Estouville entra précédé par Snap qui paraissait tout joyeux.

Le beau lévrier traversa d'un seul bond la petite salle à manger qui servait d'antichambre, et il posa ses deux pattes de devant sur les genoux de Suzanne, qui le repoussa doucement.

Alors Snap retourna près du chevalier, s'étendit à ses pieds d'un air suppliant, et il reporta ensuite ses regards sur Suzanne.

(A suivre).

Magasins de la Glaneuse

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extension que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n° 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce Hall splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette nouvelle installation que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la liquidation de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le Stock considérable des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très Grands rabais porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soeries noires et couleurs, Écossais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Étrennes: Bambous montés, Écrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'Écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre Stock.

ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE

MAGASINS de la GLANEUSE.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Aviez-vous des cheveux gris?
Aviez-vous des pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?
SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Atelier de Serrurerie

Ancienne Maison

JOUSSELIN ET RENAUDINEAU

J. JOREAU

Successeur

44, Rue des Capucins, Saumur.

SUIVANT ACTE passé devant M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).
Les oppositions seront reçues en l'étude de M. BEAUMONT, notaire.

A VENDRE
Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE
Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

Grande Épicerie Parisienne
IMBERT FILS

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE
CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE

CHOCOLAT

DEVINCK



PATÉS

DE FOIE GRAS

Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis 1 franc

Bordeaux — Bourgogne

Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrennes

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

ÉTRENNES DE 1893

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GRAND CAFÉ DE L'UNION

G. MOREAU, rue de la Comédie, 17, Saumur.

Par suite de réparations et agrandissement de sa maison, M. MOREAU, propriétaire du CAFÉ DE L'UNION, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il adjoindra à son établissement

UNE PENSION BOURGEOISE

des plus confortables et à des prix très modérés.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalons, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maires de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.